COMMUNAUTE DU PAYS DE

DE COMMUNES SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE n°2017-060 L'an deux mille dix-sept, le 16 février à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 10 février 2017

PRESENTS: Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Valérie BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés: M. Pierre VERGNOLLE, M. Michel ANDRIEUX, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre ROUX, Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE.

Pierre VERGNOLLE donne pouvoir à Isabelle BARRY Michel ANDRIEUX donne pouvoir à Marie-Françoise DUVERGER Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE Hervé FORESTIER donne pouvoir à Delphine PERRIER-GAY Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT Monique PLAZZI donne pouvoir à André DUBOIS Annie ARNAUD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY

SECRETAIRE: Gilles DELANGE

Nombre de délégués : ☐ en exercice : 31

□ présents : 22

□ votants: 29

OBJET:

Arrêtés pris en application de l'Article L.5211-10 du Code Général des Collectivités **Territoriales**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10;

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté des décisions suivantes :

- Restauration de l'immeuble sis 4, rue Jourdan 1^{ère} tranche : attribution des marchés de travaux
- Convention de mise à disposition de locaux à la C.F.D.T. Limousin pour l'année 2017
- Convention de mise à disposition d'un bureau à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Vienne pour l'année 2017
- © Contrat d'assurance pour la flotte automobile et l'auto-mission avec SMACL ASSURANCE
- Construction d'un marché au cadran : Attribution des marchés de contrôle technique et SPS
- Convention de mise à disposition de locaux à la CARSAT à compter du 17 janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017
- Mission de suivi-animation pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH): Attribution du marché
- Indemnisation d'un sinistre survenu à Marcognac sise à St Yrieix-la-Perche : 1 er acompte
- Findemnisation d'un sinistre survenu sur les bâtiments de la Sénégie sise à St Yrieix-la-Perche -1^{er} et 2^{ème} acompte et solde
- Bureau de la Seynie : Travaux d'isolation et de peinture
- Convention entre la ludothèque « la marelle » et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix afin de diversifier les temps collectifs du Relais Assistants Maternels pour l'année 2017

Accusé de réception en préfecture 087-248700189-20170216-DC2017540088-

Date de télétransmission : 21/02/2017 Date de réception préfecture : 21/02/2017

- © Convention de partenariat avec la Communauté de Communes des Marches PériG'Or Limousin Thiviers Jumilhac
- $\ensuremath{^{\circ}}$ Réhabilitation du local touristique du Chalard : Attribution des marchés de travaux des lots n°1 et n°3
- © Contrat portant intervention de Madame Danièle MAZET DELPEUCH au cinéma AREVI le 16 février 2017

Le Président

D. BOISSERIE